

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 8

Poste:

Un an... 35 fr.
Six mois... 21
Trois mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR.
Chez tous les Libraires.
A PARIS.
Chez DONGREL et BULLIER.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 40 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS.
Chez M. HAYAS-LAFFITE & Co,
Place de la Bourse, 9.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

21 Août 1878.

Chronique générale.

Dans sa chronique de quinzaine, la Revue des Deux-Mondes nous paraît fort désireuse de se rassurer sur les résultats probables des futures élections sénatoriales.

Que les élections sénatoriales puissent être en réalité une épreuve des plus curieuses, nous n'en doutons pas. Ce serait une naïveté assez étrange de ne voir qu'un des dangers de la situation laborieuse que les événements ont créée en France.

Le Sénat, même avec la majorité qu'il retrouvera ou qui lui arrivera, est certainement destiné à prendre une importance nouvelle dans cette République conservatrice et libérale.

On pourrait jusqu'à un certain point admettre ce raisonnement laborieux et se rassurer avec la Revue des Deux-Mondes, s'il n'y avait un autre motif d'inquiétude, dont elle oublie de tenir compte.

Tous les journaux conservateurs publient la communication suivante:

Le comité sénatorial des droites, dont le siège est à Paris, rue de Miroménil, 72, se trouve composé de: MM. Adnet, Dupuy de Lôme, comte de Mérode, amiral de Montaignac, Poriquet, comte de Preissac, vicomte de Rodez-Bénévent, de Rosamel et Tailhand, sénateurs; et de MM. de La Rochefoucauld, duc de Bisaccia, marquis de Pariz, Plichon et l'amiral Touchard, députés.

Les nouvelles des départements continuent à constater l'insuccès complet de la seconde émission du 3 0/0 amortissable. Cet échec, qui est toute une révélation sur le peu de confiance que le régime actuel inspire aux capitaux, ne trompera personne.

Voici comment un de nos confrères de Paris apprécie l'opération du 3 0/0 amortissable:

Tout le monde — même les républicains — s'accorde à reconnaître l'effroyable fiasco subi par l'opération financière du 3 0/0 amortissable.

« IL N'Y A PLUS QU'UNE VOIX POUR CONDAMNER, dit la France, cette trop ingénieuse conception et le désarroi qu'elle jette parmi tous les patriotes souscripteurs de l'Emprunt 5 0/0 de 1873. LE DÉCLASSEMENT DE CES FONDS EST UN DÉSASTRE. »

Seulement, la France de M. de Girardin a tort d'attribuer à M. Léon Say cette trop ingénieuse conception. Comme le constate très-bien le Français, elle appartient tout autant à MM. Wilson, Langlois et autres amis de M. Gambetta, qu'au ministre des finances.

Et le Français ajoute: « Quelle fortune peuvent avoir, après cet échec, les grands projets de dépense conçus par M. de Freycinet et M. Gambetta! »

Ce premier fiasco est-il le commencement des mécomptes que tous les financiers clairvoyants — et en premier lieu il faut citer M. Rouher — avaient prédit, à la tribune, lors des débats de l'hiver dernier?

LA CALOMNIE EN DÉRROUTE.

Nous recevons de Nîmes la dépêche suivante:

« 19 août, 6 h. 5 du soir.
La chambre des mises en accusation a rendu aujourd'hui, 19 août, un arrêt relaxant de toutes poursuites M. du Demaine, maire d'Avignon, et les employés de la Mairie.
Ainsi tombent toutes les calomnies que certains adversaires politiques avaient voulu élever contre l'honorabilité de M. du Demaine. »

L'Assemblée nationale ajoute:

« Il y a trois jours, émus des insinuations perfides de tous les journaux républicains et radicaux, qui présentaient déjà M. du Demaine comme coupable de faux en écritures publiques, nous avons dit notre pensée à ce sujet.
Nous nous sommes abstenus de traiter de calomniateurs les écrivains qui ne crai-

gnent pas de parler de l'honorable maire d'Avignon comme s'il eût été déjà jugé et condamné.

« Nous étions sûrs, et nous l'avons dit, qu'un arrêt de non-lieu viendrait leur fermer la bouche et leur rejeter publiquement à la face leurs affirmations et leurs accusations mensongères.

« Que vont dire maintenant le Rappel, l'Evénement, le Voltaire, la Marseillaise, la France, la Lanterne, le XIXe Siècle, le Siècle et toutes les feuilles de province qui, à l'exemple de leurs congénères de Paris, ont colporté partout l'accusation de faux en écritures publiques?

« Quant à nous, nous ne pouvons que nous réjouir de cette mise en évidence de l'honorabilité bien connue de M. du Demaine, que des mensonges si audacieux et si longtemps répétés auraient pu ternir dans l'esprit de ceux qui ne connaissent pas les perfidies de langage que peut inspirer la passion républicaine. »

UN NOUVEAU SCANDALE.

Voici qui fait suite aux affaires Bonnet-Duverdier, Duportal, Jacotin, Lafeuille, Castagnière, etc.

Depuis quelques jours, on s'occupe à Nice d'une scandaleuse affaire. Un avocat très-riche, décédé récemment, a laissé aux hospices de la ville toute sa fortune. Il paraîtrait qu'un bon républicain, chargé de la gérance de cette fortune, aurait fait disparaître plusieurs titres de rente.

Voici ce qu'en dit le Progrès de Nice, feuille radicale des Alpes-Maritimes:

« La personne mise en cause appartient au parti républicain de Nice.

« Nous tenons le document en question à la disposition de toute personne ayant qualité pour en recevoir communication. Et nous demandons la formation, dans le parti républicain des Alpes-Maritimes, d'un jury d'honneur chargé de se prononcer sur la moralité d'un de ses membres. Pour l'honneur et la dignité de ce parti, qui est le nôtre, nous proposons qu'une enquête se fasse dans le plus bref délai, et nous nous chargeons de lui apporter les documents qui sont en notre possession.

« Un parti politique qui se respecte ne saurait conserver dans son sein un homme sur lequel pèsent de pareils soupçons. Nous demandons que les moyens de se disculper lui soient fournis sans retour, et nous réclameons avec instance l'enquête et le jury d'honneur. »

L'avocat et homme politique sur qui courent ces bruits est un 363.

LES FRÈRES DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE.

Nous connaissons aujourd'hui les résultats définitifs des derniers concours officiels qui ont eu lieu à Paris pour les bourses d'externes aux écoles municipales supérieures, des concours de dessin et des concours pour les certificats d'études primaires. En voici le tableau:

« Concours pour les bourses d'externes aux écoles municipales supérieures. — 788 élèves de toutes les écoles ont pris part à ce concours. Sur les 339 élèves déclarés admissibles, 212 appartiennent aux écoles des frères. Les frères ont les 44 premiers numéros. Sur les 50 premiers, les frères en ont 43;

sur les 100 premiers, 83; sur les 150 premiers, 119.

« Concours de dessin. — Les frères ont obtenu 5 prix sur 9 et 16 accessits sur 23.

« Certificats d'études primaires. — Les frères ont eu, pour leurs 54 écoles communales, 780 certificats d'études, soit en moyenne 14.44 par école. »

Ces résultats sont l'explication de toutes les haines, de toutes les calomnies, de toutes les vexations dont les congréganistes et leur enseignement sont l'objet de la part de nos réformateurs radicaux.

Que devient donc l'affaire Jacotin, le sénateur dont il a été tant parlé à l'occasion d'une... erreur qu'il a commise à une table de jeu du casino de Vichy?

A cette question, nous ne pouvons faire qu'une réponse: c'est que si M. Jacotin avait été royaliste ou bonapartiste, les journaux républicains auraient crié au scandale et sommé le gouvernement et le président du Sénat d'ordonner des poursuites et d'exiger une démission; mais comme il n'est ni l'un ni l'autre, ils se gardent bien de parler de l'affaire. Elle vaut pourtant la peine qu'on s'en occupe.

Tous les journaux conservateurs devraient poser chaque jour cette question: Est-il vrai que M. Jacotin, sénateur républicain, ait triché au jeu et que le gouvernement n'ordonne pas de poursuites?

Voici les nouvelles condamnations qui viennent d'être prononcées par le tribunal correctionnel de Marseille, à la suite des troubles de cette ville:

Veyer est condamné à quinze jours de prison pour port d'emblèmes non autorisés;

Rossi, à deux mois, pour coups et violences envers les agents de l'autorité;

Perrimon, à un mois, pour coups et violences sur des particuliers;

Bassoul, à 25 francs d'amende, pour outrages aux agents;

Longuet, Veran, Gauthier, Delonne, Fouzeto, Donadieu, Bonifaci et Varon, à six jours de prison, pour attroupements défendus par la loi;

Debar, par défaut, à 16 francs d'amende;

Pellegrin, comme vagabondage, à un mois de prison;

Camiglio, pour ivresse, à 5 francs d'amende;

Luchessi, pour contravention à un arrêté d'expulsion, à un mois de prison;

Et tous aux dépens, sans solidarité.

Gervais, Tassy, Brunetty, Fournier, Renaudin, Pardigon, Belar et Molinari ont été acquittés.

Le procureur de la République avait abandonné les poursuites contre Garret et Monnier.

Carcassonne fête dimanche dernier l'inauguration de son Château-d'Eau. Carcassonne plantait à cette occasion un arbre de la liberté. La « solennité » était présidée par le citoyen député Marcou. Le citoyen Marcou s'est présenté à ses électeurs dans un cadre charmant. Trois jeunes filles, « trois vierges », tenant chacune un drapeau à la main et figurant la Liberté, l'Egalité et leur sœur

la Fraternité, prirent place auprès de l'heureux citoyen Marcou.

Avalanche de discours. On parla de tout, du Château-d'Eau, de la République, du conseil municipal et aussi de M. Marcou. On réclama l'amnistie; on jeta quelques pierres dans les vitres de ce pauvre Sénat. Enfin, la fête fut complète.

Un dernier incident redoubla l'enthousiasme. Chacun avait bien joué son rôle, et de ces réjouissances, il n'allait plus rester qu'une belle page de l'histoire de Carcassonne. Mais soudain M. Marcou eut une inspiration. Il voulut retarder quelque peu l'instant où sa fête entrerait dans le passé. Souriant, il se lève; le contentement brille dans ses yeux, et c'est d'une voix émue qu'il prononce ces paroles :

« J'ai oublié de remplir un devoir de convenance et de galanterie républicaines. Tous, nous avons oublié de remercier ces jeunes et charmantes demoiselles qui ont bien voulu s'associer à cette fête républicaine. Je vais les remercier en embrassant la Liberté, l'Égalité, la Fraternité, si bien représentées par les trois fleurs de la cité. »

Joignant l'acte aux paroles, le citoyen Marcou s'en va donner *coram populo* aux trois « vierges » l'accolade fraternelle. Le journal radical du cru nous dit qu'elles se sont « laissées faire » de bonne grâce.

L'assassinat du général Mezentzoff, à Saint-Petersbourg, nous rappelle celui dont a été victime le baron de Heyding, à Moscou, il y a quelques mois. Ce général, chef de la police dans cette ville, a été poignardé en pleine rue.

A cette heure, on n'a pas encore découvert son assassin. On remarquera qu'à Saint-Petersbourg les assassins du général Mezentzoff ont pu aussi se soustraire à toutes les recherches, quoique le crime ait été commis en plein jour.

Ces faits prouvent que les attentats sont le résultat de complots bien prémédités et bien combinés, et que les assassins ont de nombreux complices qui protègent leur fuite.

## LES FÊTES DE LAMARTINE

A MACON.

Les fêtes de l'inauguration de la statue de Lamartine ont commencé samedi au milieu d'un grand concours de population.

Le conseil municipal de Mâcon a eu le désagrément de voir qu'aucun personnage officiel ne représentait le gouvernement à cette fête donnée en l'honneur du grand poète.

M. Lepère, désigné pour représenter le ministère, a fait savoir au dernier moment qu'il était trop occupé.

Les vrais amis de la mémoire de Lamartine regretteront peu cette absence; ils auront la satisfaction d'avoir quelques hors-d'œuvre républicains de moins dans les discours prononcés au pied de la statue de l'auteur des *Méditations*.

La ville tout entière est pavoisée; guirlandes, fleurs, drapeaux, arcs-de-triomphe, inscriptions, rien ne manque de tous les signes extérieurs usités en pareille circonstance.

Les Mâconnais paraissent heureux et fiers de pouvoir rendre ces hommages à leur illustre compatriote, qui a laissé autant de sympathies parmi eux que de gloire dans la France et dans le monde entier.

La série des réjouissances publiques a commencé par des régates qui ont eu le plus grand succès.

Bientôt après, la matinée littéraire, donnée au théâtre de la ville, a réveillé avec les souvenirs politiques la vraie mémoire de Lamartine.

M. Fayard a dit, avec un enthousiasme qui a été partagé par tout l'auditoire, la magnifique ode à l'Immortalité.

M. Mounet-Sully a récité avec une émotion puissante l'éloge sublime l'*Isolément* et le suave chant d'amour *Eleire*.

M. Gaillard a chanté avec tout son cœur et tout son talent le *Lac*.

La salle entière était émue aux larmes. C'était bien là le Lamartine que l'on a connu, le Lamartine dont la mémoire sera éternelle comme les sentiments du cœur qu'il a gravés dans ses poésies immortelles?

Les députés de Saône-et-Loire, MM. de Lacretelle, Logerotte, Reynaud, Gilliot, Serrien, Bouthier de Rochefort, Margue; M. Tondou, député de l'Ain; M. Arbel, sénateur; MM. Mathé, Boullay, Goujon, conseillers généraux; M. Alexandre, ancien secrétaire de Lamartine; M. de Ronchaud; et parmi les représentants de la presse, MM. Le Reboullet, Racot, Tony Révillon, Henry Morel, Vaisant, Soubeyran, etc., etc., étaient présents à cette première manifestation, à coup sûr la meilleure et la plus digne du grand poète.

Une absence regrettable, c'est celle de M. de Laprade, qui devait représenter l'Académie, et qui s'est trouvé retenu par une indisposition.

Dans la soirée ont eu lieu une retraite aux flambeaux et une réception chez M. le préfet.

Dimanche, on a célébré par des discours ce qu'on pourrait appeler la fête politique.

## Etranger.

AUTRICHE-HONGRIE. — On télégraphie de Vienne, 18 août, soir :

Le commandant du 4<sup>e</sup> corps a envoyé du camp de Voinika et Kupria, le 16 août, le télégramme suivant :

Notre attaque d'aujourd'hui contre la position fortifiée des insurgés près de Ham-Belalovac a abouti à une victoire complète.

Pendant que la colonne de gauche s'avancait dès six heures du matin le long du Hinursdo en même temps que le corps principal suivait la route, une colonne volante filait à droite sur l'Orsi et Zahorinaberg et prenait ainsi en flanc les insurgés, dont tout le matériel de campagne, un drapeau et beaucoup de charriots chargés de munitions tombaient entre nos mains.

Le combat qui avait commencé près de Ham-Oveiluka, se développa lentement par suite de la difficulté d'avancer sur les montagnes. Vers midi, la colonne de droite décida la victoire. Les insurgés s'enfuirent en masse à Wisoka et Kiseljak. Malheureusement, ils avaient déjà emporté leurs canons.

Maintenant encore, en établissant nos avant-postes près de Kiseljak, nous échangeons des coups de canon avec des bandes d'insurgés isolés.

Notre droite et la colonne principale sont campées près de Voinika et Kupria.

La colonne de gauche est à Kraljevbrdo pour observer Visocka, contre lequel marche le feld-maréchal lieutenant Tegethoff, venant de Zenica, sur la rive droite de la Bosna par Kakanj.

Le feld-maréchal a dû avancer aujourd'hui jusqu'à Mokronoge et sera demain à Visocka.

Nos pertes ne sont pas encore connues, mais elles sont certainement peu importantes.

D'après des avis de Deboi, la journée du 17 août s'est passée sans incident du côté de la 20<sup>e</sup> division. Le général Szapary occupe une position sur la rive droite de la Bosna et a l'ennemi devant lui.

Le 16 août, les insurgés, lors de l'attaque violente qu'ils ont dirigée contre nos troupes, avaient aussi des canons de montagne.

Le 15 août, la garnison turque de Livano, renforcée par les insurgés, ayant opéré un mouvement dans la direction de Travnik pour menacer les communications de la 7<sup>e</sup> division, le major général Csikos a ordonné de faire une démonstration contre Livno.

A cette occasion un combat s'est engagé près de Gube, en avant de Livno. Un bataillon de la landwehr dalmate a pris part à l'action et a infligé à l'ennemi des pertes sérieuses.

Les insurgés étaient au nombre d'environ 3,000 hommes, avec 300 chevaux et 8 pièces de montagne. Cette démonstration a été couronnée d'un plein succès. Le bataillon des tireurs de la landwehr a eu dans cette affaire 10 morts et 5 blessés.

Après le combat, un détachement turc comprenant 1 officier et 56 soldats a déposé les armes à Arzana, non loin de la frontière.

Rome, 20 août.

Un conflit a eu lieu dans la province, à Grosseto, entre les gendarmes et le nommé Lazaretti, voulant proclamer une religion nouvelle; il y a 2 morts, dont Lazaretti; 12 blessés, dont 4 gendarmes.

La petite ville de Harbourg, sur l'Elbe, en face de Hambourg, a été samedi soir le théâtre d'une émeute. La troupe a fait usage de ses armes. Une dépêche Havas dit qu'un homme a été tué et que plusieurs ont été blessés. Une dépêche de l'Agence française parle de deux ou trois morts et d'une vingtaine de blessés. Les émeutiers seraient des socialistes et des particularistes hanovriens.

Alexandrie, 19 août.

Le prince héritier et la princesse Toussein, fille du Khédive, ont abandonné leurs biens pour le paiement de la dette égyptienne.

## Chronique militaire.

L'Armée française nous donne les renseignements suivants sur la revue qui sera passée le 15 septembre à Vincennes :

Les grandes manœuvres du 4<sup>e</sup> corps d'armée viennent d'être arrêtées. Le combat entre les 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> divisions aura lieu le 10 septembre près de Dourdan, à quelques lieues au sud-ouest de Montlhéry. Le lendemain, le général Deligny mettra ses troupes en mouvement vers la bouche de la Marne, autour de laquelle on les cantonnera en attendant la revue du 15. On compte trois petites journées de marche de Dourdan à Champigny.

Le 15 septembre au matin, les troupes prendront position sur le plateau de Vincennes et occuperont le champ de tir de l'infanterie, l'ancien champ de courses où s'élevaient jadis le camp des mobiles et l'esplanade du château.

Toutes les troupes seront en tenue de campagne, capote et képi, à l'exception de la brigade spéciale, qui sera formée avec la garde municipale, la gendarmerie mobile et de la Seine, le régiment du génie de Versailles.

Les sapeurs-pompiers de Paris, trop réduits momentanément par le départ de la classe de 1873, n'assisteront pas à la revue.

Le 4<sup>e</sup> corps défilera en tête, précédé de la 3<sup>e</sup> brigade de cavalerie. Les 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> divisions marcheront dans l'ordre suivant : la compagnie du génie, les régiments de ligne, l'artillerie divisionnaire. L'artillerie de corps, les parcs et le train défilent après les divisions.

Au 4<sup>e</sup> corps d'armée succédera le corps de Paris, formé des 6<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> divisions d'infanterie sous les ordres du général Aymard. La réserve de ce corps sera constituée par la brigade spéciale, la tête de la colonne sera tenue par le 6<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied, et l'artillerie sera fournie par les batteries disponibles des brigades de Versailles et de Vincennes.

La 1<sup>re</sup> et la 2<sup>e</sup> division de cavalerie assisteront à la revue et défilent après l'infanterie comme à Longchamps. Le défilé terminé, les 48 escadrons se formeront sur trois lignes face aux tribunes et exécuteront une charge au galop ordinaire, la distance à parcourir ne dépassant pas 250 mètres.

Pour la circonstance, il sera établi 468 mètres de tribunes sur une hauteur d'une dizaine de gradins. On voit qu'il y aura de la place.

Un fait singulier vient de se passer à Montpellier. 76 sous-officiers du 2<sup>e</sup> régiment du génie arrivaient au terme de leur service militaire. Ils ont tous, sans exception, refusé de se rengager. On ignore encore les motifs de cette détermination, qui est évidemment le résultat d'un plan combiné entre tous ces sous-officiers.

Le régiment reste absolument sans sous-officiers. Les journaux radicaux veulent voir une influence politique dans la détermination des sous-officiers du 2<sup>e</sup> régiment.

Un des mécaniciens de l'arsenal de Tarbes, M. Valasse, vient d'inventer un fusil de guerre qui offre de sérieux avantages. Ce fusil peut tirer 500 coups, par série de 100, sans être lavé, ni graissé, avantage d'une importance capitale sur le fusil Gras. Diverses expériences du fusil Valasse semblent établir sa supériorité.

L'arme en question a tiré le 31 juillet, devant une commission d'examen, 325 cartouches de guerre, à la charge de 5 grammes, sans un raté. La rapidité du tir (en moyenne

dix coups à balle par minute) échauffant le canon, on a été seulement obligé de suspendre le tir tous les 100 coups pour laisser refroidir l'arme.

Un rapport des plus favorables a été adressé à ce sujet au ministère de la guerre, qui a ordonné que des essais sur ce nouveau fusil soient faits à Vincennes.

Plusieurs cas de fièvre typhoïde se sont manifestés dans la garnison d'Autun et du Creuzot. Ces casernes vont être évacués.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

DISTRIBUTION DES PRIX CHEZ LES SŒURS SAINT-ANDRÉ.

Lundi dernier, c'était le jour des prix pour l'école communale des Sœurs Saint-André.

Il semble que, cette année, le soleil ne veuille être d'aucune fête. La pluie, qui avait tombé abondamment toute la matinée, avait rendu impossible tout préparatif de fête dans la cour de l'établissement; et force fut d'aller abriter les couronnes et les récompenses sous une voûte moins élevée que celle du ciel, mais offrant toute garantie contre l'inclémence de l'air et l'irruption de la tempête.

La grande salle de l'asile des Sœurs Saint-André convient admirablement pour une distribution de prix.

Je n'essayerai point de peindre le naturel, les grâces naïves avec lesquelles les jeunes artistes de dix ans ont chanté leurs petites romances; ce serait pourtant rendre un hommage mérité au talent et à la bonne volonté de M<sup>lle</sup> M. J., qui a si bien su tirer parti du sentiment musical, peu développé d'ordinaire chez l'enfant des écoles. Je dirai seulement que le choix et l'exécution des morceaux étaient du meilleur goût.

Les bons élèves qui ont travaillé et lutté contre des rivaux redoutables, sont impatientes, au jour de la victoire, de cueillir les palmes. Cette impatience se lisait sur tous les fronts. Elle fit place tout à coup au calme le plus parfait. M. le curé de Saint-Pierre de Saumur venait de se lever pour adresser quelques mots qui ont été écoutés avec le plus religieux respect.

M. le curé de Saint-Pierre a d'abord fait connaître à l'assistance qu'il avait été délégué par M. le préfet de Maine-et-Loire pour présider cette fête de famille. « L'école de Saint-André, a dit M. Mérit, étant une école communale au même titre que les autres, cette présidence semblait plus naturellement appartenir à l'un de MM. les fonctionnaires auxquels ont été confiés les intérêts de toutes les familles de la commune de Saumur. Mais l'école de Saint-André, qui est communale, est aussi congréganiste, et l'on aura jugé convenable de faire présider par un prêtre une école tenue par des religieuses.

« Du reste, il était juste, avouons-le, que ceux qui ont eu la douce préoccupation de procurer à vos enfants les livres de prix, aient la consolation de les leur distribuer. »

Après avoir fait voir avec autant de force que de précision l'illusion de certains parents qui mesurent le talent et le degré d'instruction de leurs enfants au nombre de livres reçus, et jugent la supériorité de telle ou telle école à la quantité de volumes qu'elle peut fournir, M. le président a dit un mot de l'éducation chrétienne, qui doit toujours accompagner l'instruction. Il y a l'esprit à orner; il y a le cœur à cultiver. Du reste, la piété et la science ne s'excluent pas. Ce sont deux puissances distinctes, mais qui doivent toujours s'unir pour constituer une seule force pour le bien. M. le curé avait eu maintes occasions de constater les progrès des élèves de Saint-André dans la science et la piété; aussi c'était pour lui un besoin d'en remercier la bonne sœur Saint-Hubert et les religieuses qui ne cessent de lui apporter, dans sa pénible tâche, un concours si intelligent.

Faire l'éloge de l'école Saint-André, c'était pour M. le curé de Saint-Pierre non-seulement accomplir un devoir de justice, mais aussi donner satisfaction à son cœur paternel, qui se complaisait visiblement à comparer sa famille de louanges méritées; c'était assurer une fois de plus les religieuses de sa sympathie et de son dévouement.

Enfin le moment tant désiré est venu : les

noms sont proclamés, les couronnes s'agitent, et les lauréats, rayonnant d'une noble fierté, viennent recevoir leurs récompenses, au bruit des applaudissements des parents, sous les regards du clergé de la ville et d'un grand nombre de dames de la société, dont le patronage bienveillant est depuis longtemps acquis à l'école des Sœurs Saint-André.

Par décision de M. le ministre des travaux publics, en date du 16 août courant, M. de Ponton d'Amécourt, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Tours, réunira à ses attributions actuelles le service des études des chemins de fer de la limite de la Sarthe vers La Flèche (à Saumur et raccordement des gares de Saumur); de Châtelleraud à Tournon-Saint-Martin (Indre); de Loudun à Châtelleraud et de Preuilly à Tournon-Saint-Martin.

#### TOURS.

Les courses de Tours auront lieu, comme les années précédentes, sur l'hippodrome de Saint-Avertin, les mardi 4<sup>e</sup> et jeudi 3 octobre prochain.

Mercredi 2 octobre. — Tir aux pigeons.

On lit dans l'Indépendant d'Indre-et-Loire :

Trop de fleurs ! dit le Calchas de la Belle-Hélène.

Trop de statues ! pourrait dire Maître Rabelais.

Statue à Tours, statue à Chinon, — c'est peut-être trop pour un seul homme, quelque soit son mérite littéraire.

Si l'on veut absolument ériger une statue à l'auteur de Gargantua, il conviendrait, à notre avis, de laisser cette initiative à la ville de Chinon, qui, sur ce point, des droits antérieurs et supérieurs.

Quant au projet du conseil municipal de Tours d'élever une statue à Rabelais à côté de la statue de Descartes, il nous paraît tout simplement ridicule.

#### SAINT-NAZAIRE.

Aux courses de Saint-Nazaire qui ont eu lieu ces jours-ci, on remarquait huit officiers chinois, en grand costume national.

Ces officiers sont depuis dix-huit mois en France, pour y étudier nos arsenaux.

Ils sont très-intelligents et parlent parfaitement notre langue.

Outre ces officiers chinois, il y avait plusieurs Japonais, portant le costume européen.

#### POITIERS.

Dimanche, des trains de pèlerins se rendant à Lourdes sont arrivés à Poitiers. Nous lisons à ce sujet dans le Journal de la Vienne :

« Il y avait deux trains composés chacun de vingt-cinq voitures, et pouvant contenir ensemble 2,500 voyageurs environ. Au nombre de ces pèlerins on comptait de nombreux malades.

« Parmi les malades, 422 ont été transportés à l'Hôpital-Général et un enfant de 7 ans à l'Hôtel-Dieu. Toutes les voitures et tous les commissionnaires avaient été réquisitionnés.

« Lorsque tous les pèlerins furent descendus de wagon, une procession composée des plus valides s'organisa pour se rendre immédiatement à l'église Sainte-Radegonde. M. l'abbé Fossin, qui était venu à la gare, donna aussitôt le signal du départ, qui eut lieu au son des tambours qui battaient la marche en montant la voie d'accession.

« Les invalides étaient transportés qui en chaise à porteurs, qui en brancard, qui en omnibus, qui en calèches découvertes dans les hospices de la ville ou dans des établissements charitatifs.

« Pendant la matinée et une partie de la journée, le canon de l'œuvre de Notre-Dame-des-Dunes a fait retentir les échos de la vallée du Clain de ses détonations.

« Les pèlerins se sont remis en route pour Lourdes lundi à midi. »

Barré-Lebiez. — Nous lisons dans les informations parisiennes du Journal du Loiret :

« On assure, au Palais, que le verdict rendu contre Lebiez et Barré sera cassé pour vice de forme; la loi ne permet pas qu'on entende un témoin dont la déposition écrite a été déjà lue publiquement.

« C'est jeudi que la Cour de cassation se prononcera sur ce sujet. »

### COURSES DE SAUMUR.

25 ET 27 AOUT 1878.

Premier jour de courses. — Dimanche 25 août.

1<sup>o</sup> PRIX DES HARAS (gentlemen-riders): 2,000 fr., donnés par l'administration des Haras, pour chevaux de trois ans et au-dessus, nés et élevés en France. — Entrées: 50 fr., moitié forfait; s'il est déclaré. La moitié des entrées au second, après que le troisième aura retiré la sienne. — Poids: 3 ans, 67 kil.; 4 ans, 74 kil. 1/2; 5 ans et au-dessus, 76 kil. — Tout cheval ayant gagné en une ou plusieurs courses une somme de 5,000 fr., portera 2 kil. de surcharge; une somme de 10,000 fr., 4 kil.; une somme de 20,000 fr., 7 kil. — Les chevaux nés dans les anciennes circonscriptions de l'Ouest ou du Midi, et y ayant résidé jusqu'au moment de la course, recevront 3 kil. de décharge. — Distance: 2,000 mètres environ.

2<sup>o</sup> COURSE PLATE (militaire): Un objet d'art offert, par la Société des courses, à MM. les Officiers de l'École de cavalerie montant des juments de pur sang. — Distance: 2,000 mètres environ.

3<sup>o</sup> PRIX DE LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT (3<sup>e</sup> série): 3,000 fr., offerts par la Société d'encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, n'ayant jamais, jusqu'au moment de la course, gagné une course en Angleterre, un handicap de 10,000 fr., un des prix de série donnés par la Société dans les départements, ni une course à Paris ou à Chantilly. — Entrée: 50 fr. La moitié des entrées au second. — Distance: 2,000 mètres environ. — Poids: 3 ans, 64 kil.; 4 ans, 62 kil.; 5 ans, 64 kil.; 6 ans et au-dessus, 65 kil. 1/2.

4<sup>o</sup> COURSE DE HAIES (militaire): Un objet d'art offert, par la Société des courses, à MM. les Officiers de l'École de cavalerie montant des chevaux de manège. — Distance: 2,000 mètres environ et 4 haies.

5<sup>o</sup> STEEPLE-CHASE (militaire): Un objet d'art offert, par la Société des courses, à MM. les Officiers de l'École de cavalerie montant des chevaux de manège. — Poids commun: 72 kil. — Tout cheval ayant gagné une fois cette course prendra 3 kil. de surcharge, plusieurs fois, 5 kil. — Distance: 3,000 mètres et 12 obstacles environ.

6<sup>o</sup> PRIX DU CHEMIN DE FER (steeple-chase à réclamer): 1,200 fr., dont 500 fr. offerts par la Compagnie du chemin de fer d'Orléans, et 700 fr. par la Société des courses, à MM. les Officiers de l'École de cavalerie, pour tous chevaux à réclamer pour 5,000 fr. — Entrée: 50 fr. — Poids: 4 ans, 71 kil.; 5 ans, 78 kil.; 6 ans et au-dessus, 80 kil. Le cheval qui sera mis à réclamer pour 3,000 fr. recevra 6 kil. de décharge; pour 2,000 fr., 9 kil. En outre, les demi-sang recevront 4 kil. et les gentlemen 3 kil. — Distance: 4,000 mètres et 20 obstacles environ.

Lundi 26 août.

### GRAND CARROUSEL MILITAIRE

Donné par l'École de cavalerie.

Deuxième jour de courses. — Mardi 27 août.

1<sup>o</sup> COURSE PLATE (militaire): Un objet d'art offert, par la Société des courses, à MM. les Officiers de l'École de cavalerie montant des juments de pur sang. — Distance: 2,000 mètres environ.

2<sup>o</sup> PRIX DE SAUMUR (handicap): 3,000 fr., dont 2,000 fr. donnés par la ville de Saumur et 1,000 francs par la Société des courses, pour chevaux de 3 ans et au-dessus, nés et élevés en France. — Entrée: 100 fr., moitié forfait, s'il est déclaré. — La moitié des entrées au second, après que le troisième aura retiré la sienne. Tout gagnant, après la publication des poids, portera 2 kil. de surcharge. — Distance: 2,200 mètres environ.

3<sup>o</sup> COURSE DE HAIES (militaire): Un objet d'art offert, par la Société des courses, à MM. les Officiers de l'École de cavalerie montant des chevaux de manège. — Distance: 2,000 mètres environ et 4 haies.

4<sup>o</sup> HUNT AND MILITARY STEEPLE-CHASE: 500 fr., offerts par la Société des courses, pour chevaux de chasse et de promenade et pour tous chevaux à réclamer pour 2,500 fr. — Poids commun: 68 kil. — Les chevaux de pur sang prendront 5 kil. de surcharge. — Entrée: 50 fr. au premier. — Distance: 3,000 mètres et 12 obstacles environ.

5<sup>o</sup> STEEPLE-CHASE MILITAIRE: Un objet d'art offert, par la Société des courses, à MM. les Officiers de l'École de cavalerie montant des chevaux de manège. — Poids commun: 72 kil. Tout cheval ayant déjà gagné une fois cette course prendra 3 kil. de surcharge; plusieurs fois, 5 kil. Le gagnant du premier jour prendra 3 kil. — Distance: 3,000 mètres et 12 obstacles environ.

6<sup>o</sup> PRIX DU CONSEIL GÉNÉRAL (steeple-chase, handicap): 2,000 fr., dont 1,200 fr. offerts par le Conseil général de Maine-et-Loire, et 800 fr. par la Société des courses, pour tous chevaux. — Entrée: 100 fr., moitié forfait, s'il est déclaré. La moitié des entrées au second, après que le troisième aura retiré la sienne. Tout gagnant, après la publication des poids, prendra 3 kil. de surcharge. Les gentlemen recevront 3 kil. de décharge. — Distance: 4,000 mètres et 20 obstacles environ.

### Faits divers.

Jeudi dernier, il a été lancé, place du Carrousel, à Paris, un ballon dirigé par Nadar, et monté par don Carlos et son beau-frère le comte de Bardi. Très-gonflé au moment du départ, l'aérostat s'est élevé à une hauteur de 2,500 mètres. Il a d'abord atterri dans le département de l'Oise; mais, Nadar jetant du lest, le ballon a repris son

vol. Le voyage s'est terminé à sept heures, à Vierzy (Aisne), après un parcours de 96 kilomètres en ligne directe.

On nous signale de Limoges un fait assez rare qui vient de se produire dans cette ville, à la session d'examen pour le baccalauréat ès-lettres, devant la commission déléguée par la Faculté de Poitiers à Limoges :

« M. Louis Audiat, bien connu dans les deux Charentes par ses écrits, professeur de rhétorique à Saintes, lauréat de l'Institut, a présenté trois de ses enfants, dont une fille. Tous trois ont été reçus le même jour, l'un avec la mention *bien* et le premier de sa série. Deux de ces jeunes gens sont de La Rochefoucauld. »

A Peyrissac (Corrèze), une femme, dans un accès de folie épileptique, s'est jetée sur son enfant, âgé de cinq ans, l'a littéralement mis en lambeaux, lui déchirant même les intestins avec ses dents, dans le paroxysme de la rage.

Une femme tuée par les guêpes. — Les journaux de l'Aisne rapportent qu'un bien triste accident s'est produit dernièrement à Montigny-Lengrain, près Vic-sur-Aisne.

Vers dix heures et demie du matin, la dame Lièvreux-Fouquier, âgée de 47 ans, femme d'un maître carrier, était occupée avec son mari à couper du blé dans son jardin, quand tout à coup elle lui cria : « Je meurs ! je meurs ! » Son mari la prit dans ses bras, mais déjà elle avait rendu le dernier soupir.

La malheureuse femme avait été piquée par une quantité de guêpes qu'elle n'avait pu ni voir, parce qu'elle était baissée, ni entendre, en raison de sa surdité. Ce n'est qu'en se sentant piquée qu'elle s'était relevée, et, se voyant entourée de cette nuée de guêpes, elle avait pris peur et était tombée en appelant au secours. Déjà il était trop tard.

Ces jours derniers, un terrible accident a jeté l'émoi dans les ateliers de la Buire, à Lyon.

Deux ouvriers étaient occupés à meuler des brancards de wagons à l'aide d'une de ces énormes meules en grès qui servent à réduire et polir les métaux, lorsque, sous l'impulsion de la vitesse acquise, la meule vola en éclats avec un fracas épouvantable.

Pendant que les blocs, détachés dans le sens vertical, crevaient et brisaient la toiture, des milliers de fragments criblaient et ravageaient l'atelier dans tous les sens.

Le malheureux Mourier et un autre ouvrier nommé David, qui lui donnait la main, furent presque littéralement écrasés; d'autres ouvriers furent atteints, mais moins dangereusement, soit par des éclats de meule, soit par des débris de la toiture qui, retombant presque simultanément dans l'atelier, aggravèrent encore les conséquences de cet accident meurtrier.

On parle des souvenirs de la première enfance et de leur ténacité.

— Moi, dit quelqu'un, je me rappelle très-bien combien j'ai eu de mal à faire ma première dent.

— Moi, dit une autre personne, je me rappelle parfaitement ceci : Ma nourrice me donnait le fouet, et je pensais tout bas :

— Oui, va, mais aussi tu verras comme je le dirai à maman quand je saurai parler !

### Théâtre de Saumur.

DIRECTION CHAVANNES.

DIMANCHE 25 août 1878.

A L'OCCASION DES COURSES

Représentation avec le concours de

M. BRINDEAU

Ex-sociétaire de la Comédie-Française;

M<sup>me</sup> DE JARNY-BRINDEAU;

M. BRIZARD, du théâtre de l'Odéon;

M. SAINT-OMER, du théâtre du Vaudeville;

M<sup>me</sup> CHANDORA, du théâtre du Vaudeville;

M. CONSTANT LÉCUYER, du théâtre des Bouffes-Parisiens;

M. ABEL, du théâtre de Saint-Petersbourg.

### LES LIONNES PAUVRES

Comédie en 5 actes, de M. Emile Augier, de l'Académie française.

M. BRINDEAU jouera le rôle de Pommeau.

Le grand succès du théâtre du Gymnase

### BÉBÉ

Comédie en 3 actes, de MM. E. de Najac et Hennequin.

ORDRE : 1<sup>o</sup> Les Lionnes; 2<sup>o</sup> Bébé.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

PRIX ORDINAIRES.

S'adresser, pour retenir des loges et stalles, au bureau de location, maison Thuau, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

LE BON

### LA PRIME

LE BEAU

JOURNAL PARISIEN.

Littérature, Instruction, Finances, Beaux-Arts, Théâtres, etc.

Paraissant les 1<sup>er</sup> et 15 de chaque mois, en grand in-8<sup>o</sup> Jésus, 16 pages, 32 colonnes.

Sous la direction de M. Paul PROUTEAU (de Saumur), propriétaire-gérant, et de M. Eugène LECLERC, secrétaire de la rédaction.

ABONNEMENTS : 6 fr. par an; 4 fr. pour six mois.

Bureaux à Paris, 15, rue du Croissant.

### SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

### REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIÈRE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastroentérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bourdonnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie. Les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydrophobie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalescière du Barry. »

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decie, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :

Cure N<sup>o</sup> 79,834 : M. H. d'Esclavelles, Dieppe, constate la cure d'une jeune personne qui avait l'estomac presque entièrement détruit et qui souffrait depuis deux ans de dyspepsie et d'une bronchite chronique, avec insomnies, amaigrissement et toutes les misères d'un marasme général. — Sommeil, santé, force et embonpoint sont revenus à l'état normal.

Cure N<sup>o</sup> 65,311.

Vervaat, le 28 mars 1866.

Monsieur, — Dieu soit béni ! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament, naturellement faible, était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.

A. BRUNELLIÈRE, curé.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr. ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, Common, 23, rue Saint-Jean; CONDRAUD; BÉSSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière; LEVÉQUE, négociant, rue Plantagenet; BRETAULT-DÉLAGRÉE. — Baugé, BUCHMANN, marchand de comestibles. — Beaupréau, M<sup>me</sup> BELLARD, épicière. — Cholet, VANDANGRON-BUREAU, 63, place Rouge; COURTIN, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMÉTY, confiseur; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C<sup>o</sup>, Limited, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

